

L'an deux mille quatorze le quinze septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de PAULHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier CUJIVES, Maire.

Date de convocation : le 10 septembre 2014

Présents :

Monsieur Didier CUJIVES, Maire

MM Michel DELMAS, Nathalie THIBAUD, Jean-Pierre AZALBERT, Lucie LAURENT, Adjoint

Monsieur François CHASSAT, conseiller délégué

MM Anne ANDRE, Sophie DIAS, Roger FALGA, Nathalie RUMEAU, Xavier LHUILLIER, Marlène JEANJEAN, Jean-Michel BERSIA, Manuela VALVERDE, Gérard LAVERGNE.

Absent(e)s représenté(e)s :

Absent(e)s : /

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Xavier LHUILLIER

Ordre du jour :

DOMAINES	SUJETS
	Adoption du compte rendu de la séance du 23/06/2014
FINANCES	2014-49 : Décision modificative N°1 2014-50 : Augmentation du taux de la taxe d'aménagement 2014-51 : Modification des tarifs de location de la salle des fêtes 2014-52 : Versement d'une subvention à Arbres et Paysages d'Autan 2014-53 : Tarification de droits de place et d'entrée
TRAVAUX	2014-54 : Travaux église - Avenant au marché du lot « Gros œuvre » Et demande de subvention de subvention complémentaire 2014-55 : Travaux de restauration de la salle des fêtes et demande de subvention
VOIRIE	2014-56 : Modification des tableaux de classement de la voirie communale
AFFAIRES GENERALES	2014-57 : Partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan
ACQUISITIONS	2014-58 : Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques et demande de subvention
QUESTIONS DIVERSES	Accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite Autres

Adoption du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 23/06/2014

Monsieur Didier CUJIVES demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23/06/2014.

En l'absence d'observations, le compte rendu de cette séance est adopté à l'unanimité.

Délibération 2014-49 : Décision modificative N°1

Monsieur François CHASSAT, Conseiller délégué aux finances informe le Conseil qu'il convient d'inscrire de nouveaux crédits au budget 2014, en dépenses comme en recettes afin de pouvoir assurer le paiement de toutes les factures et de prendre en compte des recettes nouvelles.

Il propose à cet effet d'adopter les décisions modificatives suivantes.

En dépenses de fonctionnement :

- + 108568 au 023 (virement à la section d'investissement)
- 108 568 au 61522 (entretien des bâtiments)
- + 200 € au 6574 (subventions aux associations)
- 200 € au 658 (subventions autres organismes)

En dépenses d'investissement :

- + 27 000 € au 2313 -16 (travaux salle des fêtes)
- + 100 000 € au 2313-29 (travaux église)
- 200 000 € au 2313 (non affecté)
- +200 000 € au 2313-29 (travaux église)

En recettes d'investissement :

- +108 568 € au 021 (virement de la section de fonctionnement)
- + 3 299 € au 1323-11(groupe scolaire)
- + 11 922 € au 1323-16 (salle des fêtes)
- + 1 400 € au 1323-19 (chaufferie)
- +1 811 € au 1323-11 (plantations arbres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant le bien-fondé de ces propositions :

- accepte d'inscrire ces nouveaux crédits au budget 2014.

Délibération 2014-50 : Tarification de droits de place et de droit d'entrée

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient d'instaurer la tarification applicable pour les droits d'entrée aux différents concerts organisés sur la commune durant la saison 2014/2015, ainsi que pour les droits de place réclamés aux différents exposants présents lors du Marché Gourmand du 19 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer à 2 € le droit d'entrée aux concerts organisés par la Commune dans l'église Notre Dame de l'Assomption durant la saison 2014/2015 et de créer la régie de recettes afférente.
- Décide de fixer à 20 € le droit de place réclamé aux exposants présents lors du Marché Gourmand du 19/09/2014
- Demande à Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision

Délibération 2014-51 : Augmentation du taux de la taxe d'aménagement

Madame Nathalie THIBAUD, Adjointe au maire, rappelle au Conseil les termes de la délibération du 7/11/2011 instituant la taxe communale sur la commune et fixant son taux à 4 %
Elle précise que la Commune ayant à la fois un projet d'urbanisation et la volonté de réaliser de nouveaux équipements publics, peut décider de majorer ce taux.
Elle propose à cet effet au Conseil de porter à 5 % le taux applicable de la taxe d'aménagement, à compter du 01/01/2015.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De fixer à 5% le taux de la taxe d'aménagement, applicable au 01/01/2015

Délibération 2014-52 : Modification du tarif de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de réactualiser la délibération du 5/12/2006 portant tarification de location de la salle des fêtes.

Il propose de fixer les tarifs applicables comme suit :

- Résidents de la Commune (week-end) : 150 €
- Résidents de la Commune (1 journée) : 75 €
- Caution :
 - 200 € pour le nettoyage
 - 600 € pour la garantie des lieux

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide d'appliquer cette tarification à compter du 01/10/2014.

Délibération 2014-53 : Versement d'une subvention à l'association Arbres et Paysages d'Autan

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le rôle de l'association Arbres et Paysages d'Autan et propose de lui attribuer une subvention de 50 € aux fins de fonctionnement pour l'année 2014.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'inscrire au budget 2014 la somme de 50 € au titre de subvention pour frais de fonctionnement au bénéfice de l'association Arbres et Paysages d'Autan.

Délibération 2014-54 : Travaux église – Avenant au marché du lot N°1 (gros œuvre)

Monsieur Michel DELMAS, adjoint délégué, informe le Conseil de la modification qu'il a été nécessaire d'apporter au marché initial conclu avec la Société CORREAS BOURDARIOS attributaire du lot N°1 « Gros œuvre ».

Il présente à cet effet l'avenant établi, pour un montant de 33 313.54 € HT, correspondant à une majoration de 49805.23 € de la tranche ferme et une minoration de 16491.69 € de la tranche conditionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant proposé par la Société CORREA BOURDARIOS pour un montant de 33 313.54 € HT
- de solliciter du Conseil général une aide complémentaire afin de prendre en considération les travaux supplémentaires à réaliser pour finaliser le chantier de rénovation de l'église.

Délibération 2014-55 : Travaux de restauration et de mise aux normes de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa volonté de doter la commune d'équipements publics modernes, fonctionnels et conformes aux différentes normes applicables en matière d'établissements recevant du public.

L'effort à consentir désormais porte sur le bâtiment de la salle des fêtes, construit il y a une vingtaine d'années et qui nécessite des travaux concernant plusieurs corps de métier.

A cet effet, différentes consultations ont été menées, en matière d'installation électrique, de restauration des peintures murales et de création d'une nouvelle communication avec sa partie technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- de retenir les propositions suivantes :
 - Pour l'installation d'un nouveau tableau électrique et d'une alarme de sécurité qui répondent aux nouvelles exigences applicables en la matière, la proposition de la Société Câblage Occitan pour un coût de 17 780 € HT.
 - Pour la rénovation des peintures des murs, plafonds et portes, considérablement dégradées, la proposition de la société BESSIERES DECORATION, pour un coût de 2194.15 € HT
 - Pour la mise en place d'une deuxième porte de communication avec l'espace technique, la proposition de la société BENTOGLIO pour un coût de 2302.00 €
- de solliciter l'aide du Conseil Général afin de soutenir la Commune dans l'action constante qu'elle a entreprise en faveur de ses équipements publics.
- d'inscrire ces dépenses au budget 2014

Délibération 2014-56 : Modification des tableaux de classement de la voirie communale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'afin de mettre à disposition l'ensemble des voiries communales à la Communauté de Communes, des tableaux de classement des voies ont été réalisés.

Vu la délibération N°63/072014 du Conseil Communautaire du 24/07/2014 approuvant le classement de la voirie des communes de son territoire,

Vu le tableau de classement de voirie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le classement de ces voies
- décide les mettre à disposition de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Délibération 2014-57 : Partenariat avec l'association Arbres et Paysage d'Autan

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa volonté de participer activement à la sauvegarde et à la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous, dans le cadre de la mise en place de son Agenda 21.

A cet effet, il propose de conclure une convention de partenariat 2014/2015 avec l'Agence Arbres et Paysage d'Autan dont les missions sont la sensibilisation, l'information et la formation sur l'arbre et le paysage, pour la réalisation du verger communal impliquant les enfants et les habitants de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- retient la proposition de Monsieur le Maire selon les intitulés, objectifs et modalités inscrits dans la convention précitée.
- demande à Monsieur le Maire de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Délibération 2014-58 : Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des crédits ont été inscrits au budget 2014 afin de remplacer à la fois les équipements informatiques anciens du secrétariat de la mairie et les logiciels Magnus Berger Levraut devenus obsolètes utilisés pour une grande partie des services de la commune (gestion des administrés, gestion du personnel, comptabilité)

Il présente les offres reçues dans le cadre de la consultation ouverte à cet effet et propose de retenir :

- La proposition de la société BC Informatique située à Montastruc la Conseillère 31380 pour l'équipement informatique des deux postes du secrétariat de mairie pour un coût total de 2 214.21 € HT
- La proposition de la Société Berger Levraut Magnus située à Labège 31678 pour les logiciels « pack e.magnus essentiel » pour un coût de 1 865.00 € HT

Après en avoir délibéré, et considérant le bien-fondé de cette demande, le Conseil décide à l'unanimité :

- de retenir les propositions des sociétés BC Informatique et Berger Levraut pour un coût total de 4 079.30 € HT
- de demander l'aide du Conseil Général afin de soutenir la Commune dans l'effort qu'elle a toujours consenti afin que les services municipaux administratifs puissent fonctionner dans les meilleures conditions pour des prestations de qualité au bénéfice de la commune et de ses administrés.

Questions diverses :

- Accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite : Manuela VALVERDE insiste sur la problématique du manque d'accessibilité de l'église révélée plus particulièrement lors de l'inauguration du 7/09/2014. Didier CUJIVES reconnaît l'existence de ce problème à l'église mais rappelle que d'autres bâtiments publics sont également concernés, ce qui pose des problèmes à la fois techniques et financiers qu'il convient d'étudier de manière plus globale. Une vérification de la réglementation applicable sera cependant réalisée et une information sera affichée afin que tous les futurs utilisateurs de l'église en aient une parfaite connaissance.
- Parking paysager : Michel DELMAS présente le projet du parking paysager et informe le Conseil que le choix de l'entreprise sera fait le 26/09/2014.

- Adhésion à l'ARPE : Nathalie RUMEAU informe le Conseil que, dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21, un projet d'adhésion à l'Agence Régionale pour le développement durable est engagé qui sera finalisé dans les prochaines semaines.
- Recensement de la population : Lucie LAURENT expose au Conseil que le recensement de la population aura lieu entre le 15/01/2015 et le 15/02/2015. Michèle BERSIA en sera la coordonnatrice et deux agents recenseurs seront recrutés le moment venu.
- Vitesse hameau de Lapeyre : Un comptage a été effectué à la demande des habitants sur la Route Départementale N°30 (Route des Crêtes) avant l'été. La moyenne de vitesse qui en ressort est de 74 kms/h ce qui ne signifie pas que des excès de vitesse ne s'y produisent pas bien évidemment. Une approche sera réalisée afin d'étudier toute solution technique qui pourrait améliorer la situation actuelle, mais Didier CUJIVES rappelle que la prolifération des panneaux, de limitation par exemple, peut finir par avoir un effet négatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure trente

Anne ANDRE	Jean-Pierre AZALBERT	Jean-Michel BERSIA	François CHASSAT	Didier CUJIVES
Michel DELMAS	Sophie DIAS	Roger FALGA	Marlène JEANJEAN	Lucie LAURENT
Gérard LAVERGNE	Xavier LHUILLIER	Nathalie RUMEAU	Nathalie THIBAUD	Manuela VALVERDE